

## Dans le second degré : 22484 élèves en plus... 440 postes en moins !

La rhétorique du ministère est bien huilée : pas d'inquiétude, ces 440 postes en moins dans le second degré (qui sont sensés compenser les 440 postes en plus dans le 1<sup>er</sup> degré) seront compensés par le recours à la deuxième heure supplémentaire obligatoire et par la baisse des décharges pour des missions académiques (missions annexes, détachement...). Outre la dégradation des conditions de travail que cela va impliquer pour la grande majorité des enseignant-es, ce sont bien des baisses de DHG très importantes qui arrivent pourtant dans de nombreux collèges, avec la suppression de postes qui en découlent ! La coupe est déjà pleine mais le ministère s'entête. Dans le même temps, ce sont 30 postes d'inspecteur-trices qui sont créés afin d'effectuer « *de nouvelles missions d'évaluations des établissements* ». Voilà donc où est une fois de plus la priorité de JM Blanquer : évaluer... Peu importe que les classes soient surchargées et les enseignant-es au bout du rouleau...

# LA LUTTE CONTINUE !!!!!

## Revalorisations : le piège tendu par JM Blanquer.

Alors que les enseignant-es seraient les grand-es perdant-es de cette réforme des retraites, J- M Blanquer, face à la forte mobilisation, a annoncé des « revalorisations ». Ces pistes ministérielles de revalorisations sont opportunistes, nettement insuffisantes pour des personnels touchés depuis des années par le gel du point d'indice ! Elles laissent de côté les autres catégories de personnels, et ne se concentrent que sur les salarié-es né-es à partir de 1975 ! Nous dénonçons le fait qu'elles se feraient majoritairement par l'introduction de primes et seraient surtout prétextes à « *redéfinir* » le métier. Quelles sont les pistes ? Remplacements des collègues, travail pendant les vacances, aide aux devoirs... ? Lorsque l'on envisage de faire travailler plus des salarié-es, comment parler de revalorisation ?!

Or, selon le Conseil d'État, inscrire l'obligation d'une revalorisation via un futur projet de loi, dans un autre projet de loi (sur les retraites) est « *inconstitutionnel* ».

Comment garantir, désormais, la pérennité des « *revalorisations* » promises qui seraient échelonnées jusqu'en 2037 ? Ce gouvernement n'a-t-il pas suspendu pendant un an des revalorisations prévues dans le PPCR ?

**LA CGT ÉDUC'ACTION REVENDIQUE DES AUGMENTATIONS DE SALAIRES POUR TOUT-ES ET NON DES PRIMES !!**

## Retraites : renforçons encore la mobilisation !

Depuis le 5 décembre, La CGT tient une place centrale dans la lutte contre la réforme des retraites. Avec cynisme, en se prévalant du CNR et d'une plus grande « *équité* » le gouvernement a entrepris une opération de démolition massive qui évacue la question de la répartition des richesses pour privilégier l'individualisme et ouvrir la porte à la capitalisation.

Aux côtés du secteur des transports, l'Éducation est particulièrement remarquée dans ce mouvement. La triple peine constituée d'un blocage à 14% du PIB, de la fin d'une pension calculée sur les 6 derniers mois et de la faiblesse des salaires et des primes engendrera une baisse très nette des futures retraites des personnels de l'Éducation nationale.

**LA CGT ÉDUC'ACTION APPELLE À PRENDRE  
TOUTES LES INITIATIVES POUR ÉLARGIR ENCORE  
LE MOUVEMENT ET FAIRE ENTRER DANS LA  
LUTTE CELLES ET CEUX QUI NE L'ONT PAS  
ENCORE REJOINT !**

